

Compte rendu de la réunion de quartier n°3 du 29 mars 2011

La réunion a démarré à 20h05

Etaient présentes à cette réunion : 19 personnes présentes.

Ainsi que les élus suivants : Aude Bristot- Marc Loizon- Isabelle Herfeld – Alain Courtois- Gérard Feydel- Joël Meillat – Pierrette Provost- Christian Tarer- Stéphane Marsallon

Comme lors des autres réunions, l'invitation avait été doublée par courriel et par courrier pour les volontaires ayant donné toutes leurs coordonnées.

Une réunion préparatoire entre habitants s'est tenue le 10 mars pour établir une proposition d'ordre du jour, laquelle a été transmise à Monsieur Prunet.

La réunion a commencé par un rappel rapide de la 1^{ère} Maire adjointe en charge de la démocratie locale et de la vie des quartiers (Aude Bristot), de ce que doit être l'esprit des comités de quartier, volonté de Monsieur le Maire, dans un souci d'expression démocratique et afin que notre ville évolue positivement :

Ces comités de quartier sont avant tout :

- Un lieu de libre expression, dans un esprit constructif, démocratique, participatif, en respectant une totale neutralité politique, religieuse et philosophique.

Chacune des personnes présentes s'est engagée à contribuer à la sérénité des débats, à respecter la liberté de parole ou de participation de chacun et à respecter la charte mise en place et jointe en annexe de ce compte rendu.

Suite à la démission de Monsieur Xavier PERROT pour des raisons professionnelles, a été nommé à sa place : Monsieur Patrick NAZARET en tant que référent administré.

1^{er} sujet traité : Les ordures ménagères et les encombrants

Rappel des questions transmises par les référents de quartier ;

Propreté

La nouvelle organisation du ramassage des déchets depuis janvier 2011 :

- -Réapparition de décharges sauvages
- -Plan de nettoyage du quartier (comme promis par Mme Pernot-Tinel lors des deux premiers comités 2010).
- Nettoyage régulier de déjections canines ou aviaires (rue de Chalandray , pont du chemin de fer etc...).

- Coordination entre le nettoyage de la Pelouse (Avenue de la Grange) et les rues comprises entre celle-ci et la rue Aristide Briand (particulièrement pour le ramassage des feuilles et après les manifestations qui se tiennent sur la Pelouse).
- Le camion balayeur ne permettant pas d'atteindre certains espaces (ex: angles de rues avec plots, sous les véhicules en stationnement) qu'en est-il du nettoyage de ces espaces.

Intervenant : Joël MEILLAT

Rappel des nouvelles dispositions et priorité aux dépôts des objets en déchetterie.

Pour les personnes qui ne peuvent pas porter leurs encombrants à la déchetterie (pas de véhicule ou objets trop encombrants) il faut utiliser le nouveau dispositif à savoir : téléphoner au 08 00 97 98 00.

Tri sélectif et passage particulier pour tous les produits dits polluants et toxiques.

La collecte des appareils électroménagers ou électroniques relève d'un traitement particulier qui demande un camion séparé avec un personnel spécialisé. Toutefois, l'écotaxe oblige normalement le commerçant à reprendre votre ancien appareil.

Rappel : le passage pour le ramassage des végétaux est toutes les semaines au lieu de tous les 15 jours comme auparavant.

Une tolérance est accordée aux personnes qui utilisent encore les sacs papier ou en plastique.

Concernant les ordures ménagères, il a été demandé aux bailleurs et notamment au logement Francilien de bien expliquer et de notifier par écrit à leurs locataires les jours, heures et comment déposer les ordures ménagères et encombrants.

Un administré demande s'il a le droit de brûler des déchets verts dans son jardin ?
Réponse : NON et ce par arrêté municipal.

Concernant le nettoyage de la ville et notamment les abords de la gare, il a été prévu un nettoyage 4 fois par semaine.

Pour les déjections canines, après la pédagogie et la pose de Toutounet, Monsieur le Maire a décidé de s'attaquer aux incivilités et au non respect du code de santé publique et a décidé par arrêté de passer l'amende des contrevenants de 11€ à 35€.

Pour le nettoyage et l'entretien de la Pelouse il a été prévu une brigade de 2 personnes en permanence présentent du lundi au samedi.

D'autre part, il sera posé prochainement 2 corbeilles supplémentaires ce qui portera le nombre sur ce lieu à : 27.

Rappelons que si chaque administré respectait ce lieu et faisait preuve de civisme, la municipalité n'aurait pas à déployer autant de moyens humains.

Concernant les élèves fréquentant cette Pelouse, il a été décidé en accord avec les responsables du lycée Rosa Parks de mettre en place 2 fois par an, une action de

nettoyage de ce lieu, afin de sensibiliser les jeunes sur leur environnement exceptionnel, et pourquoi conserver cet endroit propre.

2^{ème} sujet traité : Plan local d'Urbanisme

Intervenant : Christian TARER

Rappel de la modification du POS en PLU.

Obligation prévue par la loi. Toutes les communes doivent se soumettre à cette règle.

Prolongement du POS avec en plus des critères environnementaux.

L'objectif n'est pas d'exproprier ou de racheter des terrains mais de développer ENSEMBLE une nouvelle vision de Montgeron pour les 20 ans à venir.

La convention passée avec l'EPPFIF l'est sur un périmètre de veille et non d'intervention et a pour objectifs de pouvoir bénéficier à la fois de l'appui technique de l'EPPFIF et de liquidités en cas de besoin.

Rappel : A ce jour, pour pouvoir construire une habitation sur un terrain privé et donc hors lotissement, la norme est de : 425 m²

Des concertations auront lieu lors de réunions de quartier exceptionnelles le : 26 avril à partir de 20h pour les quartier 1 et 2 et le 28 avril à partir de 20h pour les quartiers 3 et 4.

Lors de cette phase de transition les communes avoisinantes pourront donner leur avis.

L'objectif est d'aboutir d'ici fin 2012. Une enquête publique aura lieu un mois avant la délibération du conseil municipal.

Intervenant : Aude BRISTOT

Point sur les travaux :

A été réalisé à ce jour en 2011.

Tapis d'enrobés

Rue Ronsard

Rue Corot

Rue des Vignes

Voiries

Rue des Saules

Rue des Bois

Place Rottembourg

Hameau de Bellevue

Parking de l'Ami Louis (angle Lyautey et ave de la République)

Voiries

Rue de Chalandray (entre Général Leclerc et rue de Longueville) prévu pour avril 2011

Rue de la Vénèrie (entre A.Briand et République) prévu pour juin 2011
Rue Cézanne et P.Valéry ...prévu pour septembre 2011

Pour rappel : Montgeron est doté de 76 km de voiries et de 150 km de trottoirs. En 15 ans, plus de 60% des voiries ont été refaites à ce jour.

Gare

Les travaux de la gare dépendant de RFF. Selon les interlocuteurs de RFF, la fin des travaux serait programmé pour mai/ juin 2011. Quant à la nouvelle sortie, elle serait mise en place courant 2012, la mairie aura les plans 2 mois avant.

Les 3 Grâces sont parties

Place de la gare en lieu et place des 3 Grâces, il a été prévu la pose d'un massif avec des plantes tombantes

Il n'est pas prévu de mise en place de sanisettes place de la gare, celle qui a été retirée était très peu utilisée et coûtait 10000 euros par an. La mairie espère que les travaux de la gare comprennent une mise en place au sein de la gare de lavabos publics. Au sein de Montgeron les toilettes de tous les lieux publics sont accessibles.

Transporteur

Suite à la plainte de plusieurs administrés, la mairie s'est engagée à écrire aux différents transporteurs afin que ces derniers rappellent à leurs chauffeurs de limiter leur vitesse, notamment en ville et de bien vouloir couper les moteurs lorsqu'ils stationnent devant la gare.

Habitations soumises aux nuisances sonores de la voie ferrée

Pour information : tous les hauts parleurs des quais ont été changés récemment et le niveau sonore a été baissé. Nous demandons à la SNCF de faire des études et de nouveaux réglages.

Arbres rue Pierre Loti

Remplacement des marronniers morts de cette rue. Une étude sera réalisée et sera présentée aux habitants lors de la prochaine réunion de quartier..

Vélos électriques

6 vélos électriques sont répartis dans les différents services de la commune. Sur des courts parcours et au sein de notre commune les agents ont obligation d'utiliser en priorité ce mode de transport.

Pistes cyclables

La création de pistes cyclables est un sujet complexe compte tenu des largeurs de certaines voies à Montgeron. Un groupe de travail étudiera toutes les hypothèses : pistes cyclables ou voies partagées dans les zones limitées à 30km/h.

Marquage au sol

Le marquage au sol de la signalétique horizontale, y compris des passages piétons, notamment avenue de la République (entre la rue René Cassin et la rue des Bois) sera prochainement refait.

Coût de l'opération : 18 000€ ;

Divers

Demande de suppression de la lettre du Maire au Prêtre de Montgeron dans la rubrique comité de quartier n3 sur le site de la Mairie. Réponse de Aude Bristot : Cette lettre ne sera pas supprimée. Une explication claire s'imposait et ce courrier précise les tenants et les aboutissements de cette affaire.

Rétablissement zone bleue Parc du château de Chalandray :

Suite à une consultation des résidents de ce quartier et à la demande du plus grand nombre, cette zone bleue a été rétablie.

Le public n'ayant plus de question, la séance a été clôturée à : 22h45